

25 - Travaux sur les berges et quais du Doubs - Lancement du projet et demandes de subventions

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : L'état général des berges du Doubs s'est dégradé ces dernières années à l'intérieur de la boucle du Doubs. Il en est de même pour certains tronçons des quais du centre-ville.

Pour les berges, cet état est principalement dû à une très forte diminution de l'entretien de ces dernières depuis une dizaine d'années. Pour les quais, des désordres existent sur le quai Vauban (avec un point sensible où ont été installés des étais en aval du pont Battant), et le quai de Strasbourg (à côté de la Tour de la Pelote).

Il est envisagé de réhabiliter les perrés (berges maçonnées ou en pierre de taille, formant le lien entre le chemin de halage et la rivière). Certaines zones très fragilisées ont déjà été identifiées (détachement de pierres de taille), par exemple au droit du Parking Marché Beaux-Arts, mais également à proximité du Moulin Saint-Paul et entre les ponts Battant et Canot. D'autre part, la végétation s'est développée à de nombreux endroits, ce qui fragilise également la stabilité des perrés (notamment rive gauche, entre les ponts Battant et De Gaulle).

Les travaux relatifs aux quais Vauban et Strasbourg consisteront à traiter les désordres constatés et à effectuer un traitement curatif. Pour le quai Vauban, il s'agira de renforcer l'ouvrage, reconstruire le mur, remplacer toutes les gargouilles situées entre le pont Battant et l'angle de la casemate du flanc des Cordeliers. Un réseau d'eau pluviale sous le quai sera également créé et des travaux de mise en étanchéité de la voirie seront réalisés. Concernant le quai de Strasbourg, certaines pierres seront remplacées et le mur réhabilité. Un maître d'œuvre sera recruté pour apporter des solutions techniques de confortement et réparations.

L'objectif de ces travaux est principalement de sauvegarder le patrimoine bâti et de préserver la rivière, via un confortement des berges. Il s'agit de protéger durablement ces ouvrages contre les intempéries et l'usure du temps.

Au-delà du simple entretien, ces interventions patrimoniales s'inscrivent également dans un objectif de mise en valeur des remparts de la Ville de Besançon dans le cadre du projet Vauban. Ainsi le contrôle de la végétation des berges permettra de restituer le caractère minéral d'origine des fortifications.

Calendrier prévisionnel

Interventions sur les berges :

La première intervention consistera à reprendre le perré en contrebas du Parking Marché Beaux-Arts sur une longueur d'environ 100 mètres. Cette opération sera réalisée dès l'automne 2012.

Les opérations d'enlèvement de la végétation ligneuse entre les ponts Denfert Rochereau et De Gaulle en rive gauche puis, toujours en rive gauche, à hauteur du tunnel fluvial, seront réalisées en 2012/2013.

Les autres secteurs seront définis selon l'urgence sur une période de quatre ans (2013-2016).

Interventions sur les quais :

La maîtrise d'œuvre sera recrutée à l'automne 2012 avec un début des travaux prévu en 2014.

Coût et plan de financement prévisionnels du projet

Pour les travaux relatifs aux berges, sur la période 2012-2014, le coût des travaux est estimé à 133 779 € HT, soit 160 000 € TTC par année. Sur la période 2015-2016, l'enveloppe budgétaire allouée s'élève à 167 224 € HT, soit 200 000 € TTC par année.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23.824.2313.0012005.30000.

Concernant les quais, le chiffrage reste à affiner au vu notamment du futur diagnostic du maître d'œuvre.

Les interventions sur les quais et les berges pour les années post 2013 feront l'objet de prochaines demandes de subventions auprès des partenaires. Une nouvelle délibération sera proposée au Conseil Municipal une fois le programme de travaux déterminé et chiffré.

Compte tenu du calendrier prévisionnel des travaux et de la réflexion à engager sur les secteurs à traiter dans les années à venir, une première sollicitation des financeurs sera effectuée sur la base du programme de travaux envisagée sur les années 2012-2013, pour un coût global estimé à 267 558 € HT, soit 320 000 € TTC.

Les partenaires seront sollicités sur la base du plan de financement estimatif ci-dessous :

- part Union Européenne - FEDER (30 %) :	80 267 €
- part Etat - CPER (30 %) :	80 267 €
- part Département du Doubs (20 %) :	53 511 €
- part Ville de Besançon (y compris TVA) :	<u>105 955 €</u>
Total TTC :	320 000 €

Etant donné la localisation des travaux, une participation financière sera également sollicitée auprès de Réseau Ferré de France (RFF), Voies Navigables de France (VNF) et Grand Besançon.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement des travaux sur les berges et quais du Doubs,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, du Département du Doubs, de Voies Navigables de France, du Grand Besançon, de Réseau Ferré de France, et de tout autre partenaire susceptible de financer cette opération, et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

«M. LE MAIRE : Les berges relèvent essentiellement de la responsabilité de Voies Navigables de France. Voies Navigables de France a des moyens en baisse, pas depuis le 9 mai mais depuis 50 ans ! On va donc demander des subventions. Je crois que l'on doit plus prendre en compte la chance d'avoir une ville traversée par plusieurs kilomètres de rivière et il faut vraiment que nous engagions, ça a déjà été fait, mais à nouveau un programme important de rénovation de nos berges.

Mme Martine JEANNIN : Je vais voter contre ce projet car je pense qu'il peut être remis à plus tard. Il y a d'autres sujets à traiter dans l'urgence. Il suffira de regarder le rapport suivant où l'on apprend qu'il y a 1 200 dossiers d'impayés sur l'énergie pour un coût de 500 000 € ; évidemment je suis toujours dans les chiffres. Alors gratter le fond du Doubs pour restituer -comme il est indiqué- un caractère minéral n'est pas, vous en conviendrez, un sujet de première importance. Je vote contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Il ne s'agit pas de gratter le fond du Doubs mais de refaire les berges Madame, je pense que cela ne vous a pas échappé que ce n'est pas exactement la même chose. Vous savez, Madame JEANNIN, il vaut mieux faire les travaux quand il en est encore temps que de les faire trop tard car les arbres qui poussent dans les berges, comme ceux qui poussent dans les murs des citadelles, si on ne les enlève pas, les berges s'écroulent et là ça coûte beaucoup plus cher. Et vous qui êtes toujours en

train de dire qu'on dépense trop d'argent, qui parlez du taux des villes pauvres, je me suis renseigné, à Mulhouse dont le Maire est qui vous savez, c'est pas 21 % comme à Besançon, c'est 32 %. Alors vous voyez, il ne faut jamais être trop donneuse de leçons ici, je referme la parenthèse. Oui Madame il est de 32 %, j'ai des collaborateurs qui travaillent bien et qui me disent les choses. Je ne veux pas polémiquer là-dessus mais il faut aussi que vous arrêtez à chaque fois de dire : «je ne veux pas qu'on remplace les terrains de sport, je ne veux pas qu'on coupe les arbres dans les berges du Doubs», qu'est-ce qu'on va faire ? On va les laisser s'effondrer Madame JEANNIN ? Qu'il n'y ait plus de tourisme fluvial ? Plus tard c'est déjà presque trop tard. Les berges du Doubs c'est une immense chance pour Besançon, allez-y le dimanche matin ou après-midi comme je le fais souvent, il y a des milliers de personnes qui s'y promènent. Je trouve même qu'on ne les exploite pas assez et nous prendrons peut-être encore des initiatives cette année pour les exploiter un peu plus. C'est un vrai trésor, une vraie pépite pour cette ville. Vous êtes contre tout, que voulez-vous que je vous dise ?

Mme Catherine GELIN : Je ne fais que me féliciter de ce rapport parce qu'il s'agit d'une demande que j'ai faite à plusieurs reprises. En 1997 lors d'un rapport du Conseil Municipal, l'Association Echelle 25 avait eu une subvention d'un petit peu plus de 100 000 F pour nettoyer les berges du Doubs. Est-ce que cette association existe encore ? Ensuite j'ai vu dans d'autres documents qu'il y avait eu effectivement une action menée en collaboration avec les Haras de Besançon en 2012 pour le nettoyage de ces berges avec le ramassage des ordures, c'est quand même là-aussi une action intéressante. Simplement il est vrai que ces berges ont un intérêt par rapport aux fortifications et à la beauté de la ville et je regrettais qu'un entretien régulier ne soit pas réalisé. Là nous allons vers un programme de travaux pour une durée de 4 ans. Est-ce que ce travail sera pérenne par la suite, est-ce qu'il y aura un entretien parce que tout ce qui pousse aujourd'hui, on peut penser que ça repoussera demain, et que de nouveau ça détruira toutes ces berges ?

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Nicole WEINMAN qui va vous répondre. Ce que je sais c'est qu'il est de notre devoir d'intervenir car ça fait partie de notre patrimoine. Le problème des vieilles pierres c'est qu'avec le temps les joints se distendent, les graines volent au vent et viennent se mettre entre deux pierres et il pousse un arbre. Vous connaissez la poésie de Victor Hugo par rapport à cela quand il raconte sa naissance. Il faut savoir aussi qu'on ne peut pas -c'est très compliqué- arracher un arbre d'une berge, d'un mur, parce que les racines ont pris leur place dans les fortifications et si l'on retire l'arbre, ça déstabilise et tout tombe, donc ce sont des techniques très compliquées à mettre en place mais il faut le faire et je vous remercie que vous nous félicitez pour cela parce que je pense que vous êtes là dans le vrai.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, quelques petites précisions, d'abord le nettoyage, ramassage des ordures évidemment pas toujours ménagères mais quelquefois, le nettoyage on va dire des rives se fait grâce à une convention signée avec le Centre CROPPET. Quant au travail qu'Echelle 25 a réalisé, il s'agissait d'un nettoyage effectivement des murs, des remparts, ce n'était vraiment que de la dévégétalisation alors que là il s'agit de la réparation des murs qui sont extrêmement abîmés et si, Madame JEANNIN, nous avons entrepris malgré cette situation de crise ce programme, c'est parce qu'il était devenu absolument urgent et que le différer ne serait-ce de six mois impliquait en tout cas une inconscience de propriétaire qui aurait conduit à des travaux nettement plus lourds.

M. LE MAIRE : Vous savez, c'est cela qui fait la beauté du métier d' élu, c'est que l'on doit faire l'essentiel pour la vie de chaque jour mais on doit aussi continuer à entretenir le patrimoine qu'on nous a légué. C'est vrai pour la Citadelle, c'est vrai pour les murs, c'est vrai pour beaucoup de bâtiments dans cette ville. Nous avons la chance d'avoir beaucoup de bâtiments, j'ai appris l'autre jour avec surprise qu'il y avait à Besançon -j'ai demandé que l'on me répète- 12 000 escaliers classés. Donc c'est un patrimoine extraordinaire pour la Ville mais aussi une chance extraordinaire.

Monsieur GIRERD est-ce que vous êtes satisfait ou pas que l'on répare les berges du Doubs ?

M. Jean-Marie GIRERD : Je vais prendre un peu de hauteur donc tout à fait. Ce que je voulais évoquer, c'est d'ailleurs un point qui l'avait déjà été par mon collègue Edouard SASSARD il y a deux, trois ans, sur cet aspect sur les berges du Doubs mais je voudrais prendre un peu de recul par rapport à cette opération. Je crois qu'il serait important puisque là on est dans le cas où on a, comme vous l'avez indiqué,

une très forte diminution de l'entretien depuis une dizaine d'années, est-ce que vous avez identifié d'éventuels je dirais éléments de ce type dans d'autres types d'activités ou dans d'autres types de contextes, c'est-à-dire est-ce qu'il y a une cartographie exacte, en quelque sorte est-ce que les choses sont bien gérées, est-ce qu'elles sont à améliorer ou est-ce qu'il y a des entretiens qui n'ont pas été faits, pour que l'on puisse savoir exactement sur les années à venir quels doivent être les travaux qui doivent être faits, comment on doit prioriser les choses et quels sont les éléments qu'il faut aborder.

M. LE MAIRE : Alors déjà une précision cher Monsieur GIRERD, c'est que les berges du Doubs ne nous appartiennent pas, nous intervenons à la place de VNF. Christophe on a une carte de tout cela j'imagine ?

M. Christophe LIME : C'est difficile de répondre à cette question là parce qu'il y a un certain nombre de choses que l'on voit et des choses que l'on ne voit pas, vous le savez bien, dans le cadre de l'entretien du patrimoine. Ce que nous avons comme relation c'est une rencontre tous les six mois avec la DRAC qui nous permet d'apporter nos propres expertises, avec les services techniques de la Ville qui rayonnent sur l'ensemble de la Ville et qui déterminent les détériorations, les services de l'Etat qui ont eux aussi un certain nombre de remontées d'informations pour pouvoir suspecter je dirais quelques dommages que l'on peut imaginer tout particulièrement sur les fortifications. Sur un certain nombre d'ouvrages très précis, des diagnostics sanitaires sont réalisés régulièrement, tout particulièrement sur la Citadelle puisque c'est quand même l'exemple type qui nous a permis de déterminer dans les dix dernières années les priorités dans le cadre des investissements, sachant que les trois priorités sur les investissements c'est en premier la sécurité des gens, puis la pérennité au niveau de l'ensemble de la structure puisque ce que l'on sait, en général quand une structure peut être mise en difficultés, les premiers investissements peuvent être légers alors que si on laisse faire on peut avoir des investissements extrêmement lourds, et enfin la beauté de l'ensemble de la Ville mais généralement quand on arrive à la troisième position je vous assure que quelquefois il nous reste assez peu d'argent.

M. LE MAIRE : Madame JEANNIN vous n'êtes donc pas d'accord ? Vous en avez le droit. Donc tout le monde est d'accord, pas d'abstention, sauf Mme JEANNIN. Très bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2012.